



CONVOCAATION : 16.03.2026

Affichage : 16.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : – Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, à 20h, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Etaient présents :

M. RUBELT Jean-Luc, M. POUCHAIN Gérard, Mme SANCHEZ Mireille, M. REY Lionel, Mme MONNIER Maryse, M. RODA Jean-Pierre, Mme BLANCHET Katherine, Mme Aude LELIÈVRE, M. ROLLAND Pascal, Mme AUBERT Jocelyne, M. BENOIST Philippe, Mme DUPONT Stéphanie, M. NOTREAMI Daniel, Mme NICOLLE Lise, M. CAYET Jean-Philippe

La séance a été ouverte sous le présidence de M. Alain SCRIBE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs Mme SANCHEZ Mireille et Mme LELIÈVRE AUDE

Monsieur REY Lionel a été désigné en qualité de secrétaire

Monsieur Gérard POUCHAIN, le plus âgé des membres présents du conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 DU CGCT).

Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire (art. L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT).

2026-022 : ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Jean-Luc RUBELT s'est porté candidat.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a remis au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins nuls (art. L.66 du code électoral)	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Monsieur Jean-Luc RUBELT a obtenu 14 voix.

Monsieur Jean-Luc RUBELT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2026-023 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune peut disposer de quatre adjoints au maximum et d'un adjoint au minimum.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire.

2026-024 : ÉLECTION DES ADJOINTS

Élection du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean-Luc RUBELT, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Monsieur POUCHAIN Gérard s'est porté candidat

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire bulletins nuls (art. L.66 du code électoral)	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Monsieur POUCHAIN Gérard a obtenu 14 voix.

Monsieur POUCHAIN Gérard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean-Luc RUBELT, élu maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Madame SANCHEZ Mireille s'est portée candidate.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire bulletins nuls (art. L.66 du code électoral)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Madame SANCHEZ Mireille a obtenu 15 voix.

Madame SANCHEZ Mireille ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée deuxième adjoint et a été immédiatement installée

Élection du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean-Luc RUBELT, élu maire, à l'élection du troisième adjoint.

Monsieur REY Lionel s'est porté candidat.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire bulletins nuls (art. L.66 du code électoral)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur REY Lionel a obtenu 15 voix.

Monsieur REY Lionel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du quatrième adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean-Luc RUBELT, élu maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Madame MONNIER Maryse s'est portée candidate.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire bulletins nuls (art. L.66 du code électoral)	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Madame MONNIER Maryse a obtenu 12 voix.

Madame MONNIER Maryse ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée quatrième adjointe et a été immédiatement installée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45 heures.







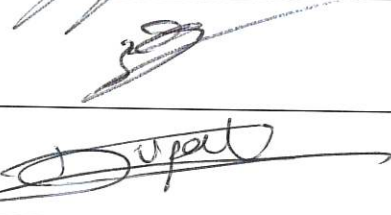

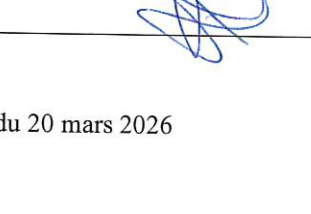

À Asnelles, le 20 mars 2026

Jean-Luc Rubelt, le maire

Lionnel REY, secrétaire




LISTE DES CONSEILLERS PRÉSENTS ET SIGNATURES

M RUBELT Jean-Luc	
M. POUCHAIN Gérard	
Mme SANCHEZ Mireille	
M REY Lionnel	
Mme MONNIER Maryse	
M RODA Jean-Pierre	
Mme BLANCHET Katherine	
Mme Aude LELIÈVRE	
M. ROLLAND Pascal	
Mme AUBERT Jocelyne	
M. BENOIST Philippe	
Mme DUPONT Stéphanie	
M NOTREAMI Daniel	
Mme NICOLLE Lise	
M CAYET Jean-Philippe	